

Document réalisé grâce au concours financier de :



Bâtiment durable en Bretagne

- Transition énergétique -

Chiffres clés 2016

Juin 2017



Le parc de bâtiments en Bretagne

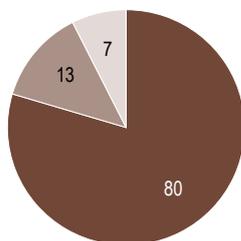
Les logements existants

1 838 430 logements, soit 5,5 % des logements de France métropolitaine

Sources : INSEE RP 2013, SOeS - RPLS au 1er janvier 2016, Energies Demain - modèle ENERTER®

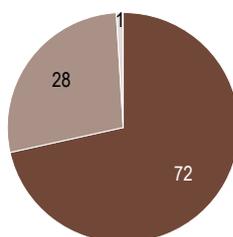
38 % des résidences principales construites avant 1971

Les logements par destination (%)



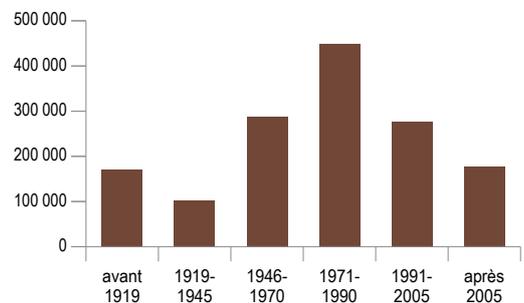
■ Résidences principales
■ Résidences secondaires et log. occasionnels
■ Logements vacants

Les logements par catégorie (%)



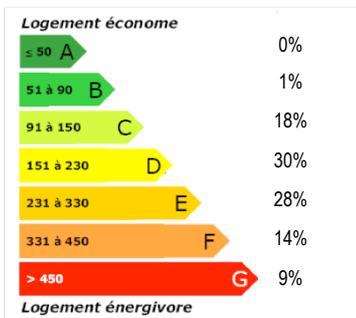
■ Maisons
■ Appartements
■ Autres

Les résidences principales par période de construction (en nombre de logements)

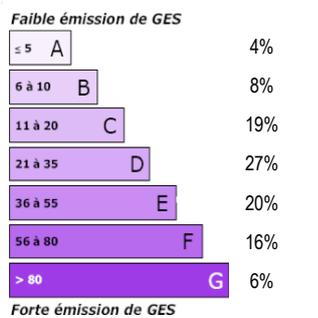


Les résidences principales par étiquette DPE de type "facture"

DPE Energie (en kWh EP/m2.an)

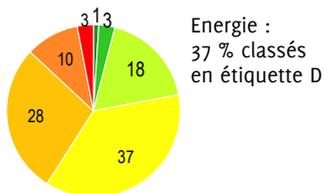


DPE Climat (en kg eq CO2/m2.an)

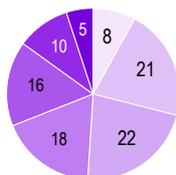


* Données 2005 - Les étiquettes DPE Energie de type "facture" sont calculées à partir de la consommation dite "réelle" et sont modulées selon les comportements des occupants (possibilité de régulation, extinction/allumage, effet "portefeuille")

Les logements existants loués ou vendus par étiquette DPE (%)**



Energie :
37 % classés en étiquette D



GES :
22 % classés en étiquette C

** Source : Observatoire des DPE ADEME - Données du 01/04/2013 au 01/05/2017, échantillon de 158 342 logements bretons (dont 65 % de maisons et 35 % d'appartements)

LOGEMENTS EXISTANTS
1 838 430 logements en Bretagne, dont :

- ✓ 1 463 421 résidences principales (80 %)
- ✓ 1 314 844 maisons individuelles (71 %)

✓ 168 600 logements locatifs sociaux au 1er janvier 2016 (11,5 % du parc de résidences principales)

RÉSIDENCES PRINCIPALES

- ✓ Les 2/3 occupées par leur propriétaire
- ✓ 53 % équipées d'un chauffage central individuel, 39 % d'un chauffage individuel "tout électrique", 9 % d'un chauffage central collectif
- ✓ 38 % construites avant 1971

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

- ✓ 30 % des résidences principales construites avant 2005 sont classées en D, 28 % en E et 23 % en F ou G (précarité énergétique)



Le parc de bâtiments en Bretagne

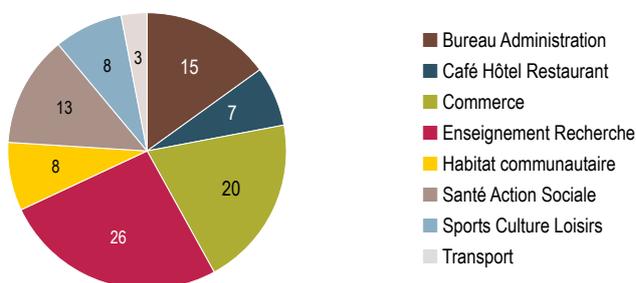
Le parc tertiaire existant

Plus de 42 millions de m2 de locaux tertiaires chauffés en 2007

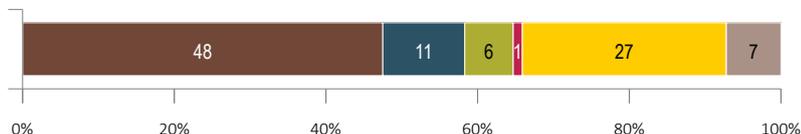
Sources : Energies Demain - modèle ENERTER® Tertiaire - données 2007

Un parc majoritairement privé : 26 millions de m2

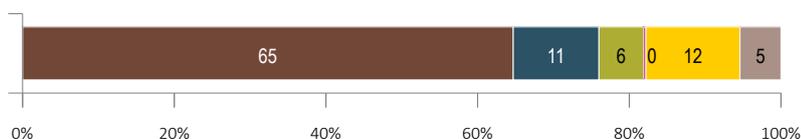
Les surfaces chauffées du parc tertiaire par branche d'activité (%)



Les consommations d'énergie finale* par usage (%)



Les émissions de GES* par usage (%)



* Données de consommations et d'émissions annuelles corrigées du climat.

Les émissions prises en compte sont uniquement liées au fonctionnement énergétique des bâtiments

PARC TERTIAIRE EXISTANT

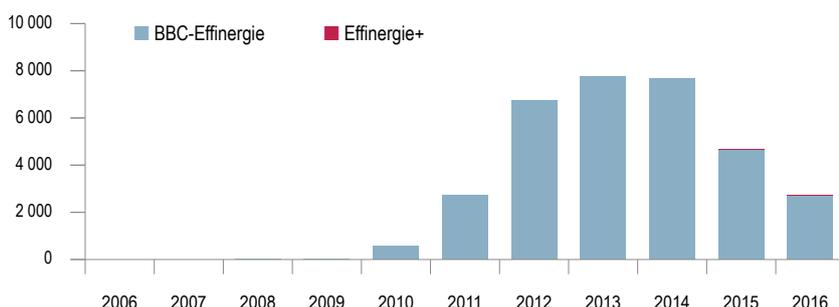
- Surfaces chauffées du parc tertiaire breton : 42 millions de m2 en 2007 :
 - ✓ soit 22 % des surfaces de bâtiments (résidentiel et tertiaire)
 - ✓ part du secteur public : 37 % des surfaces (hors transport), soit 15 millions de m2
 - ✓ trois branches totalisent plus de 60 % des surfaces (enseignement-recherche, commerce et bureau-administration)
 - ✓ 45 % des surfaces construites avant 1980
- Principales énergies : gaz (48 %), fuel (24 %) et électricité (22 %)
- Consommations d'énergie* : 9 941 GWh EF par an (237 kWh EF/m2.an) :
 - ✓ 48 % liées au chauffage
 - ✓ 27 % liées à l'électricité spécifique (auxiliaires, ventilation, éclairage (11 %), froid alimentaire, bureautique et process)
 - ✓ 11 % liées à l'eau chaude sanitaire
- Emissions de GES* : 1 557 kt eq CO2 par an
 - ✓ 65 % sont générées par le chauffage des bâtiments

Les labels et certifications liés aux ouvrages (logements neufs) 32 724 logements et 118 966 m2 de bâtiments tertiaires labellisés BBC-Effinergie

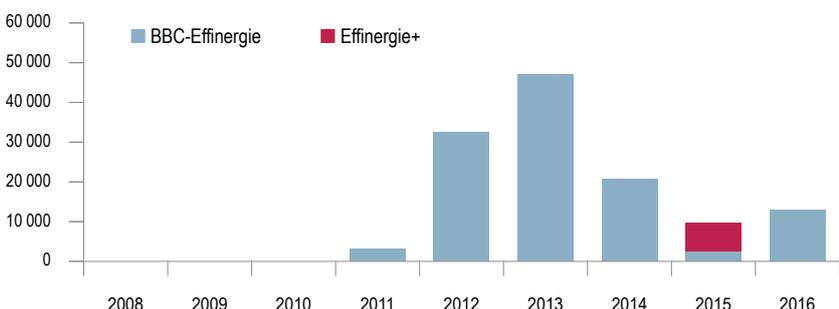
Sources : Observatoire BBC, CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA

PERFORMANCE ENERGETIQUE : Peu d'anticipation des évolutions réglementaires à venir

La labellisation dans le résidentiel (en nombre de logements)



La labellisation dans le tertiaire (en m2 de locaux)



LES LABELS ACCORDÉS (cumul à fin 2016)

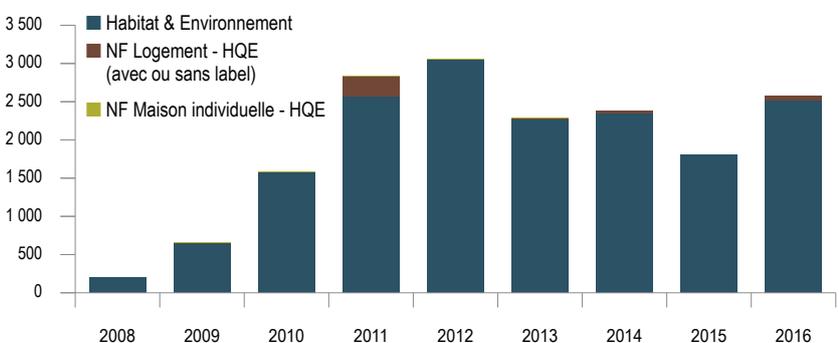
- **BBC-Effinergie : 32 724 logements**, dont :
 - ✓ 7 881 maisons en secteur diffus (24 %)
 - ✓ 3 349 individuels groupés (10 %)
 - ✓ 21 494 logements collectifs (66 %)
 - + 118 966 m2 en tertiaire (21 opérations)
- **Effinergie+ : 54 logements**, dont :
 - ✓ 1 maison en secteur diffus (2 %)
 - ✓ 53 logements collectifs (98 %)
 - + 7 200 m2 en tertiaire (1 opération)

LES DEMANDES DE LABELS (cumul à fin 2016)

- **BBC-Effinergie : 38 462 logements**, dont :
 - ✓ 7 948 maisons en secteur diffus (21 %)
 - ✓ 3 927 individuels groupés (10 %)
 - ✓ 26 587 logements collectifs (69 %)
 - + 205 427 m2 en tertiaire (40 opérations)
- **Effinergie+ : 94 logements**, dont :
 - ✓ 2 maison en secteur diffus (2 %)
 - ✓ 92 logements collectifs (98 %)
 - + 91 051 m2 en tertiaire (13 opérations)
- **BEPOS-Effinergie : 5 logements groupés**

QUALITE ENVIRONNEMENTALE

La certification environnementale des logements (en nombre de logements certifiés)



LES DÉMARCHES DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (cumul à fin 2016)

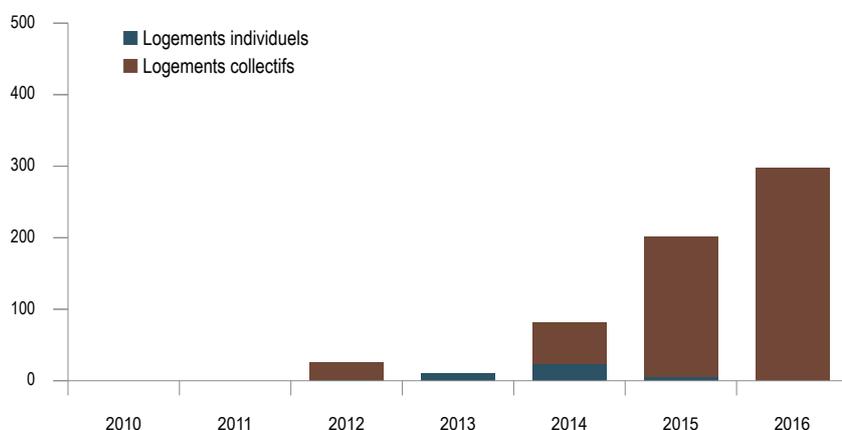
- **Habitat & Environnement : 17 003 logements certifiés**
- **NF Logement - démarche HQE : 376 logements certifiés, avec ou sans label**
- **NF Maison individuelle - démarche HQE : 33 logements certifiés**
- **NF Bâtiments tertiaires - démarche HQE : 215 997 m2 certifiés (25 opérations)**

Les labels et certifications liés aux ouvrages (rénovation) 616 logements labellisés BBC-Effinergie Rénovation en Bretagne

Sources : Observatoire BBC, CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA

La labellisation des logements progresse mais celle des locaux tertiaires ne démarre pas

La labellisation dans le résidentiel (en nombre de logements)



LES LABELS ACCORDÉS (cumul à fin 2016)

- BBC-Effinergie Rénovation :
 - ✓ 616 logements, dont 576 collectifs
 - ✓ aucune opération tertiaire

LES DEMANDES DE LABELS (cumul à fin 2016)

- BBC-Effinergie Rénovation :
 - ✓ 1 312 logements, dont 1 246 collectifs
 - ✓ aucune opération tertiaire

LES DÉMARCHES DE QUALITÉ

ENVIRONNEMENTALE (cumul à fin 2016)

- Patrimoine Habitat & Environnement : 307 logements certifiés
- NF Bâtiments tertiaires - démarche HQE : aucune opération tertiaire

Les labels de performance énergétique

- BBC-Effinergie 2005 (Bâtiment Basse Consommation énergétique (consommation, 50 kWh/m².an ajusté d'un coefficient climatique et d'altitude) n'est plus disponible pour les opérations dont le permis est déposé depuis le 1er janvier 2013, date d'application de la RT 2012.

Pour anticiper les prochaines évolutions réglementaires :

- Effinergie+ : gain d'au moins 20 % par rapport à la consommation de référence de la RT 2012
- BEPOS-Effinergie : basé sur les exigences du label Effinergie+ en allant plus loin pour se rapprocher des bâtiments à énergie positive
- BBC-Effinergie Rénovation : objectif de consommation maximale en énergie primaire fixé à 80 kWh/m².an modulé selon la zone climatique et l'altitude ; pour les bâtiments à usage autres que d'habitation : consommation inférieure de 40 % à la consommation conventionnelle définie dans la RT 2005

Le collectif Effinergie a annoncé le 8 mars 2017 l'évolution de ses labels. En cohérence avec l'expérimentation "énergie positive et réduction carbone" (E+C-), ils intègrent des exigences plus poussées sur la conception bioclimatique et les consommations énergétiques.

Les certifications de qualité environnementale

- Habitat & Environnement : cette certification a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement. Elle est applicable aux opérations de logements neufs en immeubles collectifs et individuels groupés

- Patrimoine Habitat & Environnement : elle est applicable aux logements collectifs et individuels groupés datant de plus de 10 ans

- NF Maison individuelle - démarche HQE : elle garantit la qualité de l'ouvrage NF Maison individuelle en prenant en compte les aspects environnementaux, en s'appuyant notamment sur les 14 cibles du référentiel HQE

- NF Logement - démarche HQE : elle répond à la même logique mais porte sur les opérations immobilières de logements neufs, collectifs et individuels groupés et s'appuie sur les 14 cibles du référentiel HQE

- NF Bâtiments tertiaires - démarche HQE : elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation en neuf ou en réhabilitation

Dispositifs d'aide à la rénovation

Les dispositifs d'aide à la réhabilitation thermique des logements Crédit d'impôt transition énergétique, éco-prêt à taux zéro et Habiter Mieux

Sources : DGFIP, SGFGAS, DREAL

83 168 crédits d'impôt ont été accordés en 2016 (pour des dépenses effectuées en 2015)

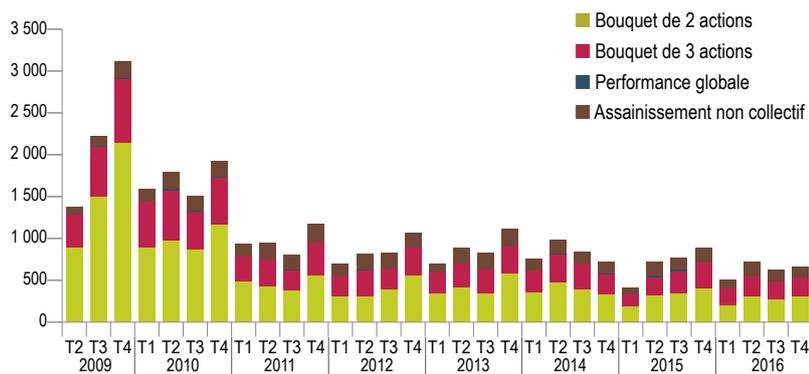
Au titre des revenus :	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de crédits d'impôt accordés	105 031	100 089	86 478	61 448 ⁽¹⁾	44 933	45 667	83 168
Montant total de crédit d'impôt accordé (M€)	169,6	128,9	77,3	47,1	41,5	59,4	115,2
Montant total de travaux générés (M€) ⁽²⁾	nd	1 100,2	844,4	590,7	527,2	556,1	en cours

(1) nombre estimé sur la base des dépenses moyennes observées l'année précédente

(2) estimation HT y compris la main d'oeuvre

2 555 éco-PTZ ont été accordés en 2016

Les éco-PTZ accordés par trimestre en Bretagne selon l'option choisie (en nombre)



LE CREDIT D'IMPÔT TRANSITION ENERGETIQUE

- Plus de 83 000 ménages bretons ont obtenu un crédit d'impôt en 2016 (revenus 2015) en Bretagne, soit 7 % du total national
- En 2015, les crédits d'impôts sur les revenus de 2014 avaient généré 556 M€ de travaux en Bretagne

L'ECO-PRÊT À TAUX ZÉRO

- 2 555 éco-PTZ ont été émis en Bretagne en 2016, soit 11 % au niveau national
- ✓ La part des éco-PTZ portant sur un bouquet de travaux comprenant 2 actions reste majoritaire (43 % des offres sur l'année)
- ✓ L'isolation thermique des parois vitrées et des portes intégrée dans 77 % des bouquets de travaux (2 ou 3 actions)
- ✓ L'isolation thermique des toitures dans 57 %
- ✓ L'isolation thermique des murs dans 46 %
- Ce dispositif a généré un montant total de travaux de près de 51 M€ en 2016

LE PROGRAMME "HABITER MIEUX" (FART)

- 3 357 logements subventionnés en 2016 en Bretagne
- ✓ 2ème région au niveau national (8 %) après Ile-de-France (4 026 logements) et avant Rhône-Alpes (2 953 logements)
- 16 553 logements subventionnés en Bretagne, depuis la mise en place du dispositif

3 357 logements subventionnés en 2016 en Bretagne par le dispositif Habiter Mieux

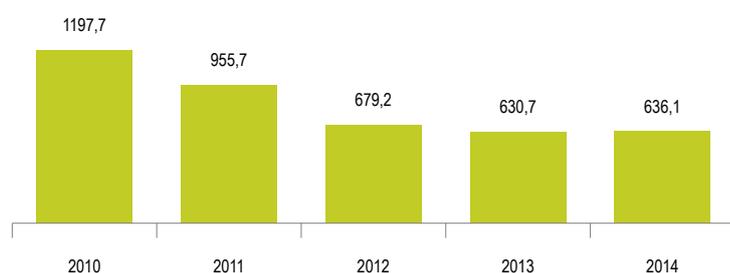
Habitat Mieux	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de logements subventionnés	873	1 540	3 168	4 197	3 418	3 357

Les dispositifs d'aide publics à la réhabilitation thermique des logements L'impact des aides à la réhabilitation thermique du parc résidentiel privé breton

Source : Cellule Economique de Bretagne, d'après DGFIP, SGFGAS, DREAL

Plus de 4 milliards d'euros (HT) de travaux aidés sur la période 2010-2014

Les travaux de réhabilitation générés par les principaux dispositifs d'aide publics (en million d'euros HT)



CIDD et/ou éco-PTZ*	Estimation des gains en termes :		
	de consommations énergétiques liées au chauffage		d'émissions de GES liées au chauffage kt eq CO2
	GWh énergie primaire	GWh énergie finale	
Maisons individuelles	942,4	751,8	137,8
Appartements	182,5	135,8	28,1
TOTAL 2010-2014	1 124,9	887,6	165,9

* hors doubles comptes. Les travaux réalisés dans le neuf et ceux liés à l'assainissement non collectif n'ont notamment pas été retenus pour ce calcul.

IMPACT DES AIDES (2010-2014)

- Plus de 4 milliards d'euros (HT) de travaux de réhabilitation aidés par le CIDD et/ou l'éco-PTZ et/ou l'ANAH sur la période 2010-2014 en Bretagne
✓ Ces travaux aidés représentent 39 % du chiffre d'affaires entretien-amélioration du logement réalisés par les entreprises en région
- Les travaux ayant bénéficié, au cours de cette période, du CIDD et/ou de l'éco-PTZ ont permis d'éviter une consommation liée au chauffage de 1 125 GWh d'énergie primaire (888 GWh d'énergie finale) et une émission de gaz à effet de serre liés au chauffage de 166 kt eq CO₂, soit près de 5 % des consommations et 4 % des émissions du parc privé breton
✓ La grande majorité résulte de travaux réalisés en maison individuelle

Le crédit d'impôt développement durable / transition énergétique

Créé par la loi de finances de 2005, il permet aux particuliers (propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit) de bénéficier d'un crédit d'impôt pour l'achat de matériaux ou d'équipements les plus performants en matière d'économies d'énergie et d'isolation thermique pour leur résidence principale. Jusqu'au 31 décembre 2013, les taux étaient différenciés selon les équipements. Ensuite, le nombre de taux a été réduit à deux : 15 % pour les dépenses réalisées en action seule (pour les ménages les plus modestes uniquement) et 25 % pour les dépenses effectuées dans le cadre d'un bouquet de travaux. Au 1er septembre 2014, le CIDD est devenu le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) avec un taux unique de réduction égal à 30 % des dépenses TTC en matériel (des dépenses TTC y compris main d'oeuvre pour l'isolation des parois opaques).

L'éco-prêt à taux zéro

L'éco-prêt à taux zéro est un prêt bancaire aidé par l'Etat pour financer les travaux de réhabilitation énergétique des logements construits avant le 1er janvier 1990 et destinés à un usage de résidence principale. Les travaux concernés sont soit des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale du logement (travaux définis dans le cadre d'une étude thermique), soit des travaux de réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectif. Le dispositif a évolué en 2014 et est prorogé jusqu'à fin 2018.

Cumulable avec le crédit d'impôt jusqu'en 2010 (sous conditions de ressources), non cumulable en 2011, il le redevient en 2012, sous des conditions plus strictes qu'auparavant. Depuis le 1er mars 2016, le cumul est désormais possible sans conditions de ressources.

D'autre part, ces deux dispositifs sont soumis à un critère d'éco-conditionnalité (depuis le 1er septembre 2014 pour l'éco-PTZ, depuis le 1er janvier 2015 pour le CITE) : les travaux doivent être réalisés par des professionnels "RGE" (Reconnu Garant de l'Environnement).

Le Programme Habiter Mieux (Fonds d'aide à la rénovation thermique FART)

Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, le programme Habiter Mieux déployé progressivement à partir de 2011 et piloté par l'ANAH, vise à subventionner des travaux de rénovation thermique au bénéfice de propriétaires occupants aux ressources modestes. Il s'inscrit dans une action de lutte contre la précarité énergétique, en agissant directement sur les dépenses d'énergie liées au logement. Les subventions accordées dans le cadre du programme Habiter Mieux sont conditionnées à une amélioration de la performance énergétique du logement supérieure à 25 %.

Perspectives et enjeux pour les professionnels du Bâtiment

Les enjeux et la mise en perspective des marchés potentiels

Source : Estimation Cellule Economique de Bretagne

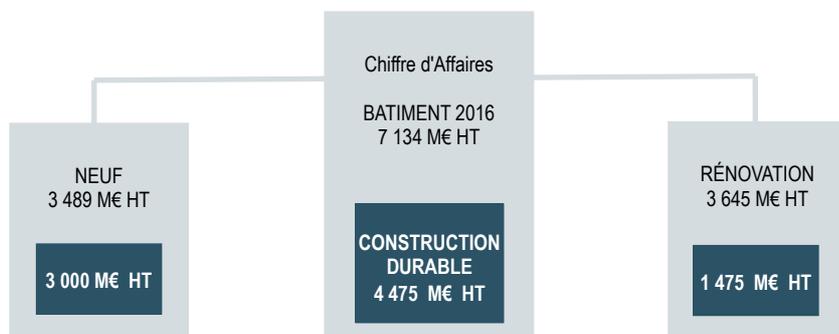
Le bâtiment : un secteur fortement consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre

Le bâtiment (résidentiel et tertiaire) est le premier poste de consommation d'énergie finale en Bretagne, devant les transports, avec 2 774 ktep, soit 32,2 TWh (après correction des effets climatiques) en 2014, soit 42 % des consommations totales. Ce chiffre a chuté de 11,5 % par rapport à 2013. Le chauffage représente les deux tiers des consommations d'énergie finale dans le résidentiel contre moins de la moitié dans le tertiaire.

Grâce aux énergies renouvelables, en particulier le bois, le bâtiment ne représente que 28 % des émissions de CO₂.

Source : GIP Bretagne Environnement-OREGES - Chiffres clés de l'énergie en Bretagne / Edition 2016

4 475 M€ HT de travaux en construction durable* en 2016, soit 63 % du chiffre d'affaires total Bâtiment



LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION DURABLE

- Le montant de travaux en construction durable réalisé par les entreprises de bâtiment s'élève à 4 475 M€ HT en 2016
- ✓ Plus des deux tiers de ce montant de travaux sont réalisés en construction neuve, principalement sur le marché du logement
- En termes de poids sur les différents marchés, la construction durable représente 63 % du chiffre d'affaires total bâtiment en 2016. Ce poids est plus important en construction neuve (86 %) qu'en rénovation (40 %)

CONSTRUCTION NEUVE MISES EN CHANTIER

- **Résidentiel :**
 - ✓ Moyenne annuelle 2007-2011 : 27 613 logements dont 62 % de MI
 - ✓ Moyenne annuelle 2012-2016 : 20 054 logements dont 58 % de MI
- **Bâtiments non résidentiels :**
 - ✓ Moyenne annuelle 2007-2011 : 1 727 052 m² dont 62 % de tertiaire
 - ✓ Moyenne annuelle 2012-2016 : 1 214 193 m² dont 58 % de tertiaire

MI : maison individuelle

ESTIMATION DU POTENTIEL DE REHABILITATION DU PARC EXISTANT**

- **Résidentiel :** 1,1 million RP à rénover
 - ✓ 107 millions de m² à rénover
- **Tertiaire :**
 - ✓ 40 millions de m² à rénover
- **TOTAL PARC existant :**
 - ✓ 147 millions de m² à rénover

RP : résidence principale

** Logement : données 2005, Tertiaire : données 2007

*Travaux visant la performance énergétique et la qualité environnementale en construction neuve ou en rénovation

Données de cadrage :

En Bretagne, le secteur du bâtiment compte 22 707 établissements, dont 13 677 sans salarié. Les autres établissements emploient 55 255 salariés au total. (source : ACOSS-URSSAF au 31.12.2015 ; INSEE SIRENE au 01.01.2015 pour les établissements 0 salariés, y compris établissements sous le régime du micro-entrepreneur)

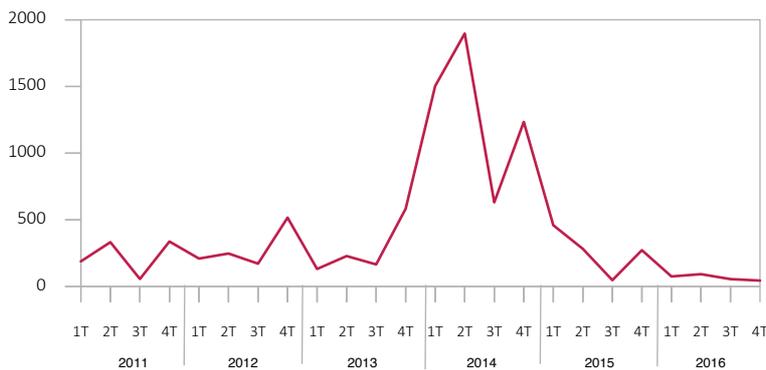
Formation

Les formations FEE Bat et le dispositif PRAXIBAT®

Sources : FEEBAT, TY eco2, ADEME

Un nombre de stagiaires FEE Bat en recul

Nombre de stagiaires bretons

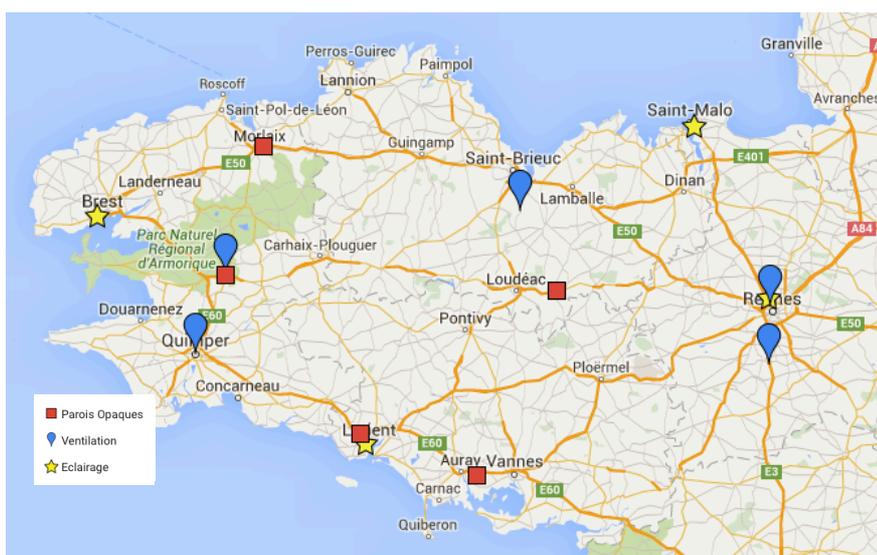


LES FORMATIONS FEE Bat

- En 2016, les stagiaires bretons représentent 4 % des stagiaires formés au niveau national
- FEE Bat MOE : 60 stagiaires bretons ont suivi au moins un des modules destinés à la maîtrise d'oeuvre en 2016

Les formations **FEE Bat** (Formation aux Economies d'Energie dans le Bâtiment) sont fondées sur l'approche globale de la rénovation énergétique (depuis le lancement du dispositif début 2008) et de la construction basse consommation (élargissement au neuf et à la RT 2012 fin septembre 2011). En janvier 2017, huit nouveaux modules révisés ont été lancés, réorganisés autour du module **RENOVE** (destiné au futur responsable technique RGE). Ils remplacent les modules FEE Bat 2, 3A à 3D, 4.1 et 4.2 en les modifiant et en les complétant. Le dispositif s'est élargi en juillet 2012 aux entreprises et professionnels libéraux de la maîtrise d'oeuvre. Depuis 2015, trois modules leur sont destinés.

14 plateaux techniques PRAXIBAT® opérationnels en Bretagne fin 2016



LE DISPOSITIF PRAXIBAT®

- 14 plateaux techniques opérationnels fin 2016 en Bretagne (157 en France) :
 - ✓ 5 plateaux techniques "parois opaques"
 - ✓ 5 plateaux techniques "ventilation"
 - ✓ 4 plateaux techniques "éclairage"
- Au 31 décembre 2016, les stagiaires bretons représentent 7 % des 2 126 stagiaires formés au niveau national

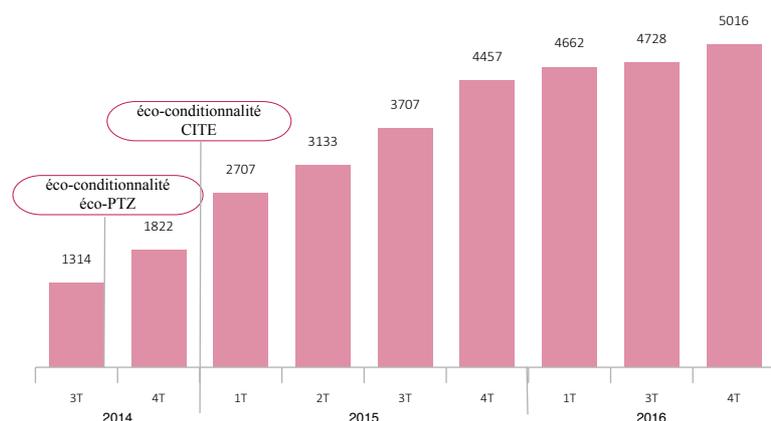
L'objectif du projet Praxibat® est la mise à niveau du dispositif national de formation initiale et continue des professionnels du bâtiment vis-à-vis des objectifs du Grenelle de l'environnement, mise à niveau ciblée vers les plateformes de travaux pratiques. Les nouveaux modules FEE Bat, disponibles depuis janvier 2017, utilisent les plateaux de formation technique pour les séquences pratiques.

La labellisation des compétences des professionnels Qualifications Reconnu Garant de l'Environnement

Sources : ADEME, OPQIBI, ICERT, CERTIVEA, OPQTECC

5 016 entreprises RGE Travaux recensées fin 2016 en Bretagne

Nombre d'entreprises RGE Travaux (données cumulées)

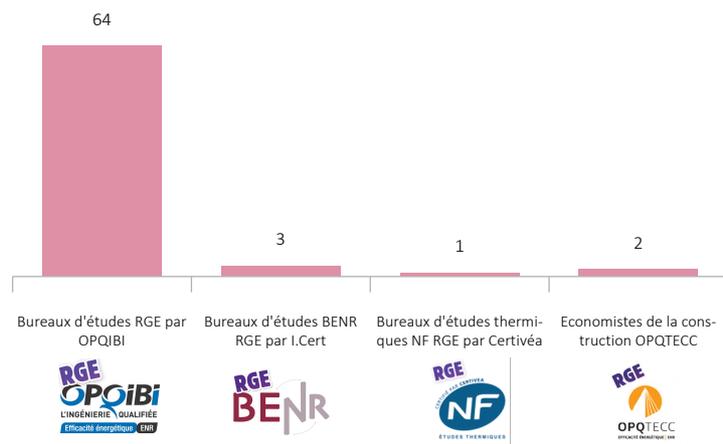


LES ENTREPRISES RGE TRAVAUX

- Plus de 5 000 entreprises "RGE Travaux" recensées fin 2016 en Bretagne
- Impact de l'éco-conditionnalité :
 - ✓ nombre multiplié par 2,8 depuis le 1er janvier 2015 (date de la mise en place de l'éco-conditionnalité du CITE)
 - ✓ nombre ayant presque quadruplé depuis le 1er septembre 2014 (éco-conditionnalité de l'éco-PTZ)

70 professionnels de la maîtrise d'oeuvre (bureaux d'études, économistes de la construction) bénéficient d'une mention RGE Etudes fin 2016 en Bretagne

Nombre d'entreprises RGE Etudes (à fin 2016)



LES SIGNES RGE ETUDES

- 70 signes "RGE Etudes" comptabilisés fin 2016 en Bretagne :
 - ✓ 64 bureaux d'études bénéficient de la qualification OPQIBI (destinée aux professionnels réalisant des prestations intellectuelles concourant à la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergie renouvelable)
 - ✓ 3 bureaux d'études bénéficient de la qualification BENR RGE (destinée aux professionnels réalisant des études pour la performance énergétique des bâtiments)
 - ✓ 1 bureau d'études détient la qualification BE thermique NF RGE
 - ✓ 2 structures disposent de la qualification OPQTECC RGE (organismes de qualification des économistes de la construction et des programmistes)